

Conditions Particulières du Service de messagerie MAIL.ARCHI

CP- MAIL.ARCHI version 1.0 en date du 15 juillet 2014.

VINC

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.188 euros,
Siège social situé au 2, rue Jean Louvet 78740 Vaux sur Seine,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 380 367 938
(ci-après désignée "VINC")

Article 1. Définitions

Certains termes et expressions utilisés dans les présentes Conditions Particulières du Service de messagerie MAIL.ARCHI (dénommé CP- MAIL.ARCHI), dont la première lettre apparaît en majuscule, utilisés indifféremment au singulier ou au pluriel, sont définis de la manière suivante :

- Logiciel : Logiciels, progiciels, bases de données et systèmes d'exploitation mis à la disposition du Client par VINC dans le cadre du Service MAIL.ARCHI
- Nom de domaine : Identifiant ou adresse sur le réseau Internet d'Extension ".archi" enregistré par la société VINC auprès des différents Registrar et Registre ou Nom de domaine du Client géré par la société VINC
- Bande Passante : Intervalle de fréquence de données transférées depuis la Plate-forme technique de VINC vers le réseau Internet, généralement spécifié en nombre de bits par seconde, dont le niveau est déterminé par VINC, alloué de manière mutualisée entre plusieurs Clients
- Trafic : Quantité de données informatiques transmises ou reçues par le Client sur ou en provenance de la messagerie du Client (trafic mensuel exprimé en Méga-octets (Mo))
- Ressources Système : Capacité de stockage, de Trafic ou de Bande Passante mis à la disposition du Client par VINC dans le cadre du Service MAIL.ARCHI.

Article 2. Description du Service MAIL.ARCHI

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles VINC s'engage à héberger sur sa plateforme technique d'hébergement le Service de messagerie Internet du Client.

Le Client reconnaît que la souscription et l'utilisation du Service de messagerie MAIL.ARCHI proposé par la Société VINC en service optionnel de l'enregistrement et de la gestion de son Nom de domaine d'Extension ".archi" suppose son acceptation, sans restriction ni réserve, des Conditions Générales de Prestations de Services de VINC, des Conditions Particulières de Noms de domaine d'Extension ".archi", des Conditions Particulières des autres services optionnels éventuellement souscrits, des tarifs et des conditions techniques d'utilisation des services de VINC.

VINC propose dans le cadre du présent Contrat à tout Client architecte titulaire d'un Nom de domaine d'Extension ".archi" en cours de validité chez VINC de bénéficier de son Service de messagerie électronique MAIL.ARCHI, service optionnel accessoire au Nom de domaine d'Extension ".archi".

Le Service MAIL.ARCHI se définit comme une solution de messagerie permettant l'émission et la réception de courriers électroniques.

Le Service MAIL.ARCHI permet au Client de :

- Créer et gérer en toute autonomie, via l'interface de gestion et d'administration sécurisée de VINC, ses boîtes MAIL.ARCHI personnalisées et associées au Nom de domaine d'Extension ".archi" ;

- Utiliser le Service MAIL.ARCHI via un accès Webmail ou un logiciel de messagerie (par exemple Outlook, Thunderbird, ...) avec accès aux protocoles POP/IMAP/SMTP permettant de consulter, recevoir et envoyer des emails ;
- Disposer d'un filtrage anti-virus et anti-spam des messages reçus ;
- Bénéficier d'un nombre défini d'adresses de courrier électronique de Nom de domaine d'Extension ".archi" et d'un espace de stockage sur la plate-forme technique d'hébergement de VINC pour le stockage des emails.

Article 3. Utilisation du Service MAIL.ARCHI

Le souscription au Service MAIL.ARCHI s'effectue exclusivement via l'interface d'accès Web sécurisée du Nom de domaine d'Extension ".archi" réservée au Client sur le Site Web de VINC www.point-archi.fr.

Cette interface permet sous l'entière responsabilité du Client qui dispose de la qualité d'administrateur :

- d'activer et/ou modifier le Service MAIL.ARCHI rattaché au Nom de domaine du Client ;
- de souscrire ou modifier le Service MAIL.ARCHI ;
- de créer, supprimer, modifier et/ou purger tout ou partie des boîtes mails du Service MAIL.ARCHI rattaché au Nom de domaine du Client ;
- de modifier les mots de passe des utilisateurs de ces boîtes emails ;
- de procéder au paramétrage de ces boîtes emails rattachées au Nom de domaine d'Extension ".archi" du Client de VINC depuis un logiciel de messagerie (paramètres POP/SMTP).

Il appartient au Client de s'assurer que le Nom de domaine d'Extension ".archi" associé au Service MAIL.ARCHI utilise la configuration DNS nécessaire afin de diriger le trafic de messagerie vers la plateforme d'hébergement de VINC. Ces paramétrages sont modifiables à tout moment par le Client dans l'Interface Web sécurisée sous réserve que le Nom de domaine soit sous gestion technique de VINC et utilise ses serveurs DNS.

Article 4. Obligations et responsabilités du Client

Le Client assume l'entière responsabilité et garantie d'utilisation du Service MAIL.ARCHI associé au Nom de domaine d'Extension ".archi" enregistré par lui sur le Site Web de VINC.

En ce sens, le Client déclare que le Service MAIL.ARCHI utilisé par lui n'enfreint pas les droits des tiers (notamment droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité, droit à l'image, à l'honneur et à la réputation et respect de la vie privée et du secret des correspondances).

Le Client déclare en outre utiliser le Service MAIL.ARCHI à des fins strictement licites, et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires ou administratives. En particulier, le Client garantit VINC qu'il n'utilisera le Service MAIL.ARCHI qu'à des fins d'échanges de correspondances privées ou professionnelles et s'interdit en conséquence d'utiliser ledit Service pour pratiquer des actes de démarchage commercial non-sollicités (spamming).

Le Client est seul responsable de la création, de la modification et de la suppression des comptes de messagerie du Service MAIL.ARCHI. A ce titre, il lui appartient de s'assurer de la sécurité des boîtes MAIL.ARCHI associées à son Nom de domaine d'Extension ".archi" et des données personnelles et mots de passe de ses utilisateurs.

Il appartient au Client de sauvegarder régulièrement les contenus du Service et le cas échéant de chaque boîte MAIL.ARCHI sur le support de son choix, VINC ne fournissant pas ce service dans le cadre du Service MAIL.ARCHI.

Article 5. Obligations et responsabilités de VINC

VINC s'engage à exécuter le Service MAIL.ARCHI avec tout le soin nécessaire.

VINC s'engage à faire ses meilleurs efforts et sera exclusivement tenue à des obligations de moyens 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le fonctionnement du Service MAIL.ARCHI pourra être interrompu pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance du système informatique matériel et logiciel et plus largement du Service MAIL.ARCHI que VINC estime nécessaires pour conserver au Service sa qualité ou pour corriger, éliminer ou contourner toute anomalie détectée par VINC ou communiquée par le Client à VINC.

Les travaux de maintenance sont susceptibles d'interrompre totalement ou partiellement le Service MAIL.ARCHI, sans que la responsabilité de VINC ne puisse être engagée ni aucune indemnité due à ce titre au Client.

En outre, VINC ne peut garantir la bonne délivrance du courrier électronique envoyé depuis le Service MAIL.ARCHI par le Client ou l'un des utilisateurs du Service MAIL.ARCHI, notamment lorsque le message envoyé est considéré de par son contenu comme du spam par les services de messagerie tiers ou lorsque sa taille est supérieure à la taille standard (10 Mo) utilisée par les fournisseurs d'accès Internet et de messagerie.

Article 6. Tarifs

VINC publie ses tarifs en vigueur sur son Site Web www.point-archi.fr.

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment et ce sans préavis par VINC.

Le Client s'engage à payer le prix du Service MAIL.ARCHI pour une durée choisie, soit jusqu'à la date anniversaire de son Nom de domaine ".archi", soit jusqu'à la fin de l'enregistrement de ce même Nom de domaine.

A défaut de complet paiement et/ou de régularisation dans les délais requis, la commande du Client ne sera pas prise en compte.

Article 7. Durée - Renouvellement

Le présent Contrat de Service MAIL.ARCHI commence à courir à compter de l'activation effective du Service.

Le Client souscrit au Service MAIL.ARCHI, soit jusqu'à la date anniversaire du Nom de domaine d'Extension ".archi" dont il est l'accessoire, soit jusqu'à la fin de l'enregistrement de ce même Nom de domaine pour quelque cause que ce soit (expiration, destruction anticipée, transfert sortant du Nom de domaine vers autre Registrar, ...).

En tout état de cause, la reconduction et le renouvellement du Service supposent que le Nom de domaine d'Extension ".archi" du Client initialement souscrit auquel le Service MAIL.ARCHI est rattaché soit en cours de validité chez VINC.

Article 8. Suspension - Résiliation

Service optionnel accessoire au Nom de domaine d'Extension ".archi" enregistré chez VINC, le Service MAIL.ARCHI prend fin de plein droit avec la fin d'enregistrement du Nom de domaine du Client chez VINC, que ce soit à l'expiration de ce dernier ou bien encore en cas de transfert sortant vers un autre Registrar ou de destruction anticipée.

Par ailleurs, en cas de non-respect des obligations incombant au Client et telles que décrites à l'article 4, le Service MAIL.ARCHI sera suspendu/désactivé, voire supprimé ainsi que les boîtes emails qui y sont associées, et ce sans formalité ni préavis. Aucune indemnisation ou remboursement ne pourra être exigé par le Client à VINC.

Enfin et conformément aux textes applicables en France, le Client accepte que VINC puisse procéder à la suspension, voire suppression du Service MAIL.ARCHI du Client afin de répondre à une obligation légale ou réglementaire.